



Département de l'Hérault Commune de CABRIERES

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du : 04 juillet 2016 à 18h00

Membres présents : Jacques GUELTON, Denis MALLET, Françoise POBEL, Michel SOLER, Philip BANNISTER, Dehiba BILHAC, Guy DESALASE, Philippe TRINQUIER.

Membres absents excusés : Marylise MALAFOSSE (pouvoir à Denis MALLET), Lysette DELGADO (pouvoir à Françoise POBEL), Cédric GABRIEL

La séance ne débute qu'à 18 h 20 après une intervention prévue des services «Jeunesse» de la Communauté de Communes.

Points abordés :

- Validation du PV du conseil municipal du 06 juin 2016 ➔ **Unanimité**
- **Point de Mr le Maire sur les courriers et les entretiens**
- **Point sur l'eau :**

La dernière visite des autorités compétentes (hydrogéologue expert, ARS et CD34) sur le forage de l'Estabel 2014 a donné satisfaction à quelques détails anodins près et donc il reste à attendre les précisions nécessaires pour réaliser la mise en sécurité du périmètre de protection du forage.
Il restera à régler l'acquisition du terrain et dans un avenir proche il faudra aussi trouver une solution pour la source de Boutouri quant à son usage ou sa fermeture. Un rendez-vous avec notre avocat sera pris par Mr Le Maire afin d'envisager les possibilités juridiques.
- **Point commission Travaux :**

M.Cédric GABRIEL a obtenu un devis pour les travaux à réaliser sur le pont de l'Escorbio (5150 euros HT) et est en attente d'un devis pour les travaux envisagés sur la route du Temple.
Les travaux dans la rue du Mas de Gausseil devraient être entièrement terminés lorsque les branchements définitifs prévus mi-juillet (à partir du 12) auront été effectués.
L'élagage des arbres du stade a coûté 3 500 euros et a donné toute satisfaction.
Le Mas Rouch : M. Le Maire donne lecture des lettres reçues de Mme Vigneron et de M. Souyris contestant tous deux, chacun à leur manière, l'occupation de l'espace public par des éléments construits. Une réponse circonstanciée sera apportée à chacun de ces deux habitants.
Le plateau de sport : Les travaux de réfection du sol devraient être réalisés en septembre. Nombre de résidents voisins de ce lieu se plaignent de nuisances sonores qui sont peut-être à l'image d'autres incivilités répétées dans le village (stationnements gênants, poubelles orphelines). Les rappels à l'ordre venant des élus restant lettre morte l'intervention d'une police municipale voisine semblerait une solution à tester.
- **Point commission Environnement Culture :**

Le dossier relatif à l'installation des jeux pour les enfants est en cours de traitement dans les services départementaux. De même que les dossiers traités par le département et par l'Agence de l'eau et relatifs à la station de lavage de la Cave coopérative.
Emploi saisonnier : Sur les 4 candidatures retenues et après entretiens, un jeune homme est embauché pour 2 semaines en juillet et une jeune fille pour 2 semaines en août.
- **Point sur l'Urbanisme**

En application des règles du PLU, une demande de permis de construire sur le domaine des 2 rocs a été rejetée.
- **Point sur la CCC.**

Denis MALLET indique que le montage du dossier concernant le projet d'installation photovoltaïque doit être terminé avant décembre prochain pour avoir une chance d'être validé.
Dans le même ordre d'idée il indique que le passage de la Commission de Sécurité sur le site de Pioch-Farrus doit se faire sous peu sous peine de ne pouvoir prétendre à subvention pour la mise en conformité notamment. Il suggère à M. le Maire d'adresser un courrier au Président du Syndicat Salagou-Mourèze afin d'éclaircir la situation juridique de Cabrières dans cette structure.
En ce qui concerne les journées prochaines du Patrimoine, M. Mallet avise le Conseil que les services de la Communauté pourront apporter leur aide notamment dans le domaine de la confection de panneaux d'exposition.